

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 50109

Numéro SIREN : 494 127 673

Nom ou dénomination : A.M.I.

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2023 sous le numéro de dépôt 4632

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SASU A.M.I.		ARRIVÉE	
Adresse de l'entreprise		Monsieur Arnaud MATHALY Avenue des Jeux O 73620 HAUTELUCE		02 MAI 2023	
SIRET		4 9 4 1 2 7 6 7 3 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois * 12	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31/12/2022	
				Changement de chef d'entreprise	
				Exercice N NET	
				1	
				183 000	
				18 300	
				112 767	
				1 156 678	
				1 470 745	
				72 257	
				78 182	
				1 548 927	
				39 284	
				1 236 795	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.M.I.

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 0 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services *		217		218	32 400			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230	1 208			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	33 608		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stocks (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240				
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	30 986			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	356			244	356			
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
	Dotations aux amortissements*						254	325			
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	41 667			
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260	41							
Total des charges d'exploitation (II)							264	73 334			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-39 726			
Produits financiers (III)		280	13 278	Charges financières (V)			294	682			
Produits exceptionnels (IV)							290	1 236 795			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		}	300	30 034				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	22 953			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	1 156 678			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	1 156 678	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	22 953					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	155 111			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	1 208 265		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	126 477	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356						
	Déficits antérieurs reportables : *		 dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	126 477	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A M I.								Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	22 556	402		404		406	22 556		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 684	472		474	1 042	476	642		
Immobilisations financières		480	342 250	482	39 284	484	30 034	486	351 500		
TOTAL		490	366 490	492	39 284	494	31 076	496	374 699		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 148	562	325	564	1 042	566	431		
TOTAL		570	1 148	572	325	574	1 042	576	431		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR											
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	MATEBOOK	2	PARTS	3		4		5	
					SOCIALES HEC						
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1	1 042	1 042									
2	30 034		30 034	1 236 795					1 206 761		
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578 31 076	580 1 042	582 30 034	584 1 236 795	586	581	587	589	1 206 761		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596			597		599	1 206 761

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.M.I

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	41 415	662		664		666	41 415
TOTAL		680	41 415	682		684		686	41 415

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat et outillage	730		735	
Inst générales agence- ments amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325			381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	6 605
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	1 882
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD

(2) L'exploitant, au sein d'un feuillet annexé, doit identifier, en précisant, du nom de la société (et son n° SIREN), dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2021 au 31/10/2022

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations	
	Produites	Non produites NS NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0	
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0	
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0	
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS		
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	0	
COMMENTAIRES		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2021 au 31/10/2022

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.M.I.			
Adresse	Monsieur Arnaud MATHALY		
	Avenue des Jeux Olympiques		
	73620 HAUTELUCE		
Activité (s) exercée (s)	Activités des sociétés holding	N° Siret	49412767300015

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial	22 556			22 556
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles	22 556			22 556
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	1 684		1 042	642
Total des immobilisations corporelles	1 684		1 042	642
Immobilisations financières	342 250	39 284	30 034	351 500
TOTAL GÉNÉRAL	366 490	39 284	31 076	374 699

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	10 à 50 ans				
Inst. techniques, matériels & out.					
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		1 148	325	1 042	431
Total des immobilisations corporelles		1 148	325	1 042	431
TOTAL GÉNÉRAL		1 148	325	1 042	431

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

00AM07 - SASU A.M.I.

Du 01/11/2021 au 31/10/2022

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	634 436	634 436	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	634 436	634 436	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 925	5 925		
Autres dettes	72 257	72 257		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	78 182	78 182		

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
------------------------	---

A.M.I
Société par actions simplifiée
au capital de 183 000 euros
Siège social : Avenue des Jeux Olympiques
Les Saisies, 73620 HAUTELUCE
494 127 673 RCS CHAMBERY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 octobre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevant à 1 156 677,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 156 677,66 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	50 000,00 euros
Soit 2,73 euros par action	
Le solde	<i>1 106 677,66 euros</i>

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 1 219 445,09 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 13 mars 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Revenus distribués	
		Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31/10/2021	30 000 €	30 000 €	/
31/10/2020	20 000 €	20 000 €	/
31/10/2019	NEANT	NEANT	NEANT

Certifié conforme
Le Président

